



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)

☎ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement des dessins et modèles industriels) : (41-22) 338 97 38

Messagerie électronique : [intreg.mail@wipo.int](mailto:intreg.mail@wipo.int) – Internet : <http://www.OMPI.int>

### **ARRANGEMENT DE LA HAYE CONCERNANT LE DÉPÔT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS**

#### **Extension à 25 ans de la durée de protection accordée par le Benelux aux dessins et modèles ayant fait l'objet d'un dépôt international**

1. Le Bureau international a été avisé par le Bureau Benelux des dessins ou modèles que les enregistrements Benelux de dessins ou modèles dont la durée de validité maximale n'est pas expirée au 28 octobre 2001 pourront, à partir de cette date, être prorogés jusqu'à un maximum de 25 ans à compter de la date de dépôt. Cette extension de la durée maximale de protection de 15 à 25 ans sera également applicable aux dépôts internationaux ayant effet au Benelux.
2. Les utilisateurs du système de La Haye sont invités à prendre note de cette information aux fins de leurs demandes de renouvellement pour des dépôts internationaux désignant le Benelux et dont la date de dépôt est postérieure au 27 octobre 1986.
3. Les titulaires de dépôts internationaux désignant le Benelux et dont la date de dépôt est postérieure au 27 octobre 1986 qui auraient déjà procédé au renouvellement de tels dépôts pour une quatrième période sans y inclure le Benelux peuvent effectuer un renouvellement complémentaire pour le Benelux en adressant une requête en ce sens au Bureau international avant la date d'expiration du dépôt en question et en acquittant, outre la taxe étatique correspondante, la taxe internationale de renouvellement.

Le 24 octobre 2001